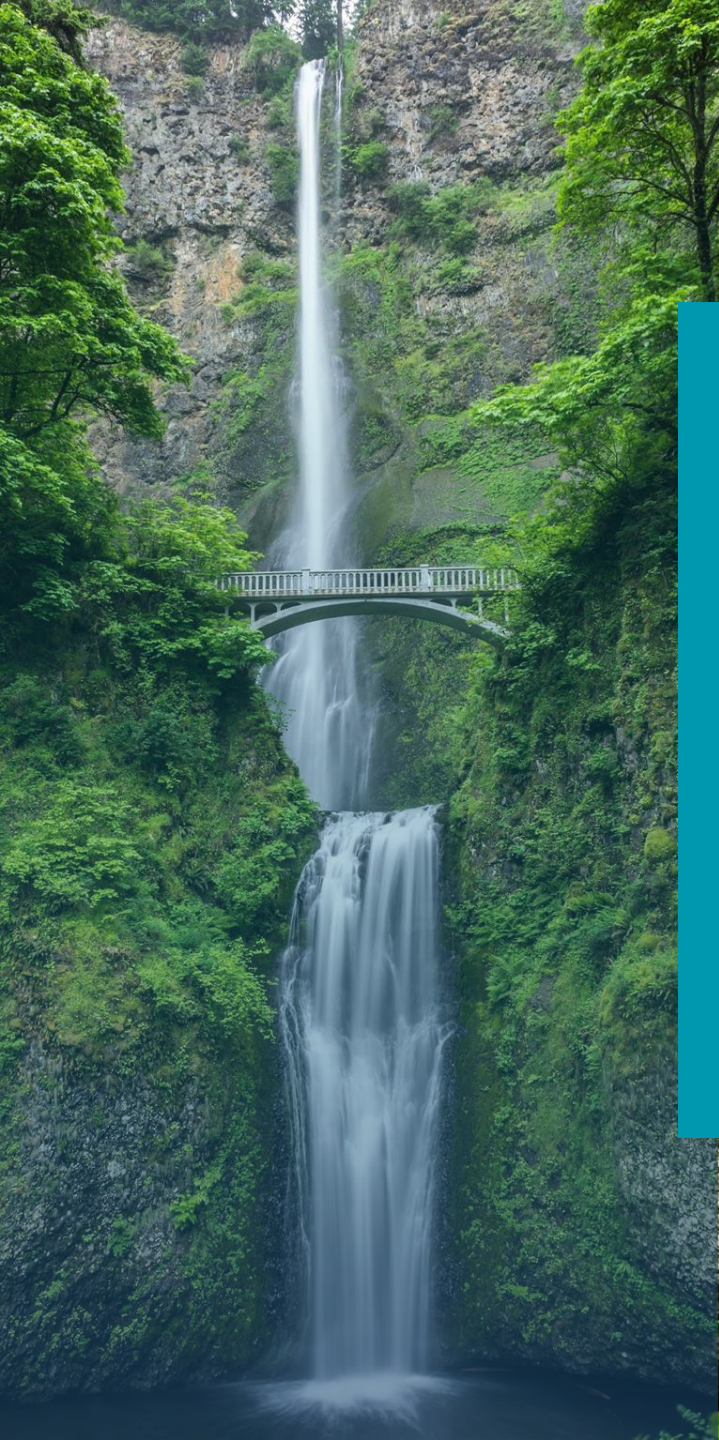




Requalification du centre-ville de Ganges

17-Vin Favoriser la biodiversité dans le
cadre bâti



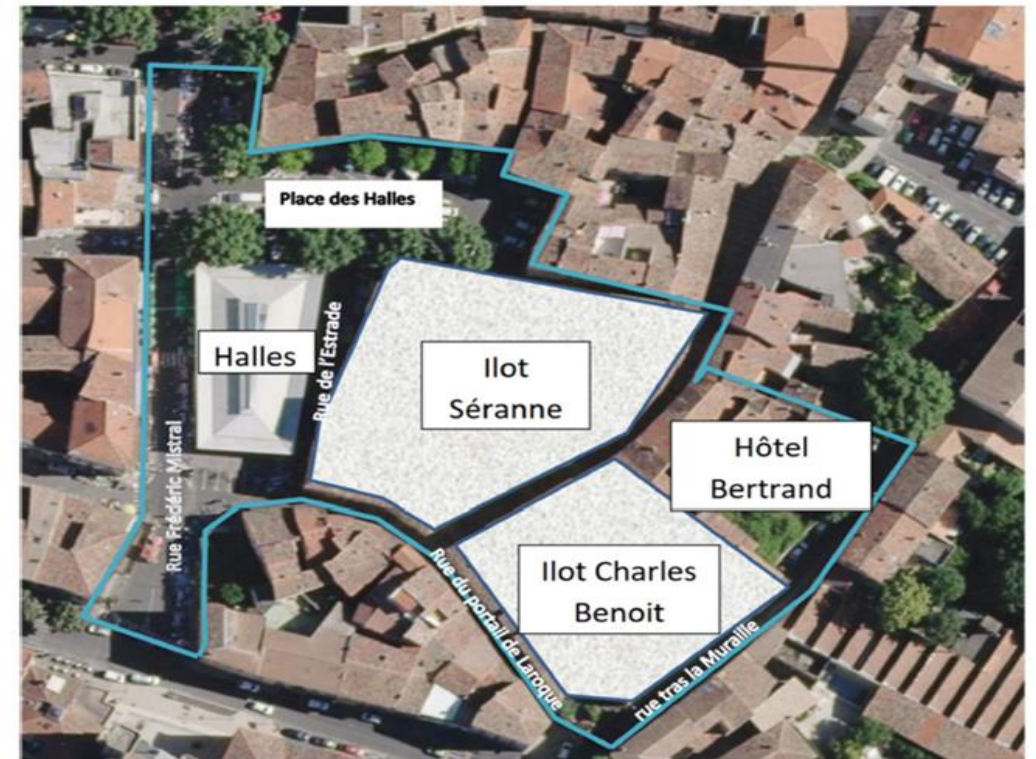
- 1. Quelques mots sur le projet**
- 2. L'accompagnement pour la prise en compte de la biodiversité**
- 3. A retenir**

Quelques mots sur le projet

MOA : commune de Ganges (Hérault)

Concession d'aménagement : Territoire 34

- Requalification des halles marchandes
- Création d'un jardin public attenant
- Construction d'une résidence pour personnes en perte d'autonomie
- Requalification des espaces publics environnants



Ilot Charles Benoît



Quelques mots sur le projet

Ilot Séranne → Démolition en 2018

Ilot Charles Benoit

- 40 logements locatifs sociaux (Hérault Habitat)
- Occupants relogés dans d'autres résidences
- Permis de démolir : octobre 2019
- Démarrage ET arrêt des travaux : juin 2022
- Signalement de la présence de nids d'hirondelles des fenêtres
- Contrôle de l'OFB qui confirme la présence



Quelques mots sur le projet

Diagnostic réalisé par la LPO en urgence (juillet 2022)

- Nidification d'hirondelles de fenêtre
- Comptage chiroptères en sortie de gîte au niveau des différentes façades visibles de l'extérieur du chantier



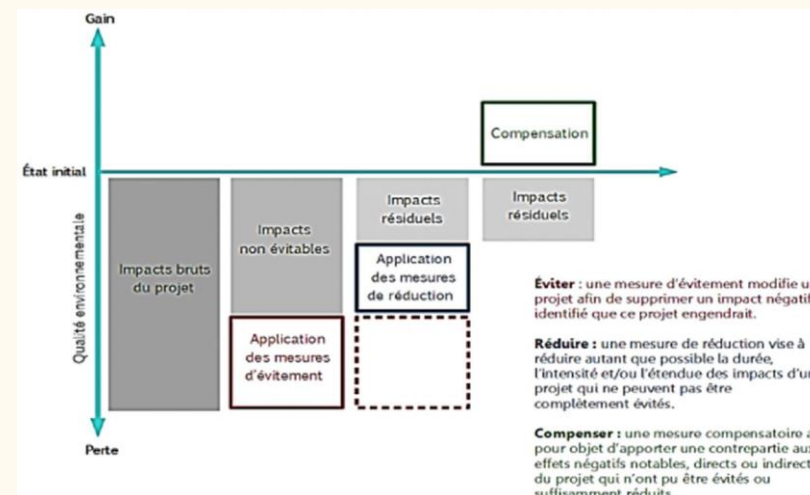
Phase de procédure administrative

Constitution d'un dossier « espèces protégées »

- Raison impérative d'intérêt public majeur
- Absence de solution alternative à la démolition de l'îlot Charles Benoît
- Séquence ERC

Espèce concernée	Nombre d'individus observés ou potentiels	Nombre d'habitats constatés	Nombre d'individus morts	Nombre d'individus perturbés
Hirondelles des fenêtres	2 adultes par nid utilisé, donc 30 adultes. 2 juvéniles par nid utilisé donc 30 60 individus au total	18 ont été dénombrés, dont 15 utilisés (2 cassés et 1 vide)	7 juvéniles	60 individus
Martinets	Présence probable, sans estimation chiffrée	Aucun	Aucun	Inconnu
Pipistrelles	20 individus	Aucun gîte de parturition	Aucun	20 individus

Synthèse des individus et habitats observés



Phase de procédure administrative

Constitution d'un dossier « espèces protégées »

- Evitement
 - Pas de mesure d'évitement (argumentation faite)
- Réduction
 - Adaptation du planning : redémarrage des travaux entre le 1^{er} octobre et le 31 mars sous réserve de l'absence d'individus
 - Installation de nids artificiels (compensation x 2)
 - Ecologue sur chantier
 - Suivi annuel pendant 5 ans
- Compensation
 - Création d'une mare à boue
 - Mise en œuvre d'une tour à hirondelles
 - Prescriptions pour les nouveaux bâtiments
 - Revêtement rugueux
 - Installations de nichoirs intégrés à la façade
 - Avancée de toit de 20 cm minimum

cerfa
N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : TERRITOIRE 34

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 202, Rue Avenue du professeur Jean Louis Viala

Commune : Montpellier

Code postal : 34087

Nature des activités : aménagement public, requalification du centre ancien

Qualification : Société Publique locale

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 DELICHON URBICUM Hirondelle des fenêtres	18 nids : 2 cassés et non utilisés, 1 vide, 15 utilisés (œufs, juvéniles observés)
B2 APUS APUS	1 nid fortement suspecté


**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n° 176 du 29 décembre 2022

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du
logement d'Occitanie

Arrêté préfectoral n°DREAL-OCC-DBMC-2022-347-001 portant dérogation aux interdictions de destruction d'habitat d'espèce protégée dans le cadre de la démolition de l'îlot Charles Benoît pour la requalification du centre ville de Ganges (34).



Source : Cohab



Source : LPO

- 
- Vérification des bâtiments de l'îlot Charles Benoit
 - Accompagnement dans le cadre des travaux
 - Accompagnement pour l'installation des nids et gîtes artificiels
 - Accompagnement pour la création de l'espace vert
 - Suivi de l'efficacité des mesures de réduction et de compensation sur 5 ans

Phase opérationnelle

En amont du chantier

Vérifications intérieures de l'ensemble des bâtiments pour s'assurer de l'absence de chiroptères

Risque planning sur la reprise du chantier

- 
- Vérification des bâtiments de l'îlot Charles Benoit
 - Accompagnement dans le cadre des travaux
 - Accompagnement pour l'installation des nids et gîtes artificiels
 - Accompagnement pour la création de l'espace vert
 - Suivi de l'efficacité des mesures de réduction et de compensation sur 5 ans

Phase opérationnelle

Pendant le chantier

Sensibilisation de l'entreprise

Contrôle : 1 visite hebdomadaire pendant la durée des travaux (2 mois)

Risque d'interruption de chantier

- 
- Vérification des bâtiments de l'îlot Charles Benoit
 - Accompagnement dans le cadre des travaux
 - **Accompagnement pour l'installation des nids et gîtes artificiels**
 - Accompagnement pour la création de l'espace vert
 - Suivi de l'efficacité des mesures de réduction et de compensation sur 5 ans

Phase opérationnelle

A poser avant le printemps

Supervision assurée par l'écologue

Contrôle : 1 visite hebdomadaire pendant la durée des travaux (2 mois)

Vigilance sur la livraison des nichoirs et gîtes (plusieurs semaines à plusieurs mois)



Plan d'installation des nids et mesures de compensations dans un rayon de 300 mètres



- 
- Vérification des bâtiments de l'îlot Charles Benoit
 - Accompagnement dans le cadre des travaux
 - Accompagnement pour l'installation des nids et gîtes artificiels
 - **Accompagnement pour la création de l'espace vert**
 - Suivi de l'efficacité des mesures de réduction et de compensation sur 5 ans

Phase opérationnelle

Conception et travaux

Propositions d'adaptations

Choix, localisation et orientations des aménagements en faveur de la biodiversité

Préconisations sur le choix des espèces végétales

Présence de l'écologue lors de l'installation des aménagements installés en faveur de la biodiversité

Typologie des plantations

MASSIFS

Massifs vivaces et graminées
 MVG - Mélange - 80% vivaces + 20% graminées

Nom scientifique	Densité	Pourcentage
Vivaces		
Gaura lindheimeri (70-100cm)	4u/m2	10%
Tulbaghia violacea 'alba' (50-70cm)	8u/m2	15%
Lavandula latifolia (50-70cm)	3u/m2	25%
Armoise maritime (30-50cm)	6u/m2	25%
Scabiosa graminifolia (30-50cm)	6u/m2	25%
Graminées		
Deschampsia cespitosa (70-100cm)	5u/m2	30%
Stipa pennata (50-70cm)	4u/m2	20%
Lygeum sparta (30-50cm)	6u/m2	50%

Massifs arbustifs
 MO1 - Mélange 01 - h < 100cm

Nom scientifique	Densité	Pourcentage
Phlomis purpurea (70-100cm)	2u/m2	30%
Cistus clusii (30-50cm)	3u/m2	30%
Helichrysum italicum (30-50cm)	3u/m2	15%
Teucrium flavum (30-50cm)	4u/m2	15%
Cistus monspeliensis (50-80cm)	1u/m2	10%

MASSIFS JARDIN PUBLIC

Massifs arbustifs
 MO2 - Mélange 02 - h ≈ 10-30cm

Nom scientifique	Densité	Pourcentage
Thymus zygis	6u/m2	10%
Thymus serpyllum	6u/m2	30%
Cistus monspeliensis	1u/m2	20%
Cistus salvifolius	1u/m2	25%
Helichrysum italicum	3u/m2	15%

MO3 - Mélange 03 - h > 1m

Nom scientifique	Densité	Pourcentage
Cistus ladanifer	1u/m2	25%
Coronilla eremurus	1u/m2	30%
Rhamnus alaternus	1u/m2	20%
Quercus coccifera	4u/m2	25%

MO4 - Mélange 04 - h > 2m

Nom scientifique	Densité	Pourcentage
Phytrea angustifolia	1u/m2	55%
Pistacia lentiscus	1u/m2	30%
Pistacia terebinthus	1u/m2	15%

SEMIS Toutes zones
 Semis type pelouse sèche ou similaire, selon CCTP



ARBRES

- Sophora japonica
Tige 4xtr - MG - 30/35
- Gleditsia triacanthos shademaster
Tige 5xtr - MG - 35/40
- Quercus pubescens
Tige 5xtr - MG - 35/40
- Quercus ilex
4xtr - MG - H 400/500cm
- Acer monspessulanum
Tige 4xtr - MG - 30/35
- Arbutus unedo
Tige 4xtr - MG - 30/35
- Olea europaea
Tige 5xtr - MG - 35/40
- Amelanchier canadensis
Tige 4xtr - MG - 30/35
- Elaeagnus angustifolia
Tige 4xtr - MG - 30/35
- Pistacia terebinthus
Tige 4xtr - MG - 30/35

Tous les arbres:

A supprimer de la palette végétale (cf. arrêté)

A supprimer de la palette végétale (cf. arrêté)

MASSIFS

Massifs vivaces et graminées
 MVG - Mélange - 80% vivaces + 20% graminées

Nom scientifique	Densité	Pourcentage
Vivaces		
Gaura lindheimeri (70-100cm)	4u/m2	10%
Tulbaghia violacea 'alba' (50-70cm)	8u/m2	15%
Lavandula latifolia (50-70cm)	3u/m2	25%
Armoise maritime (30-50cm)	6u/m2	25%
Scabiosa graminifolia (30-50cm)	6u/m2	25%
Graminées		
Deschampsia cespitosa (70-100cm)	5u/m2	30%
Stipa pennata (50-70cm)	4u/m2	20%
Lygeum sparta (30-50cm)	6u/m2	50%

Massifs arbustifs
 MO1 - Mélange 01 - h < 100cm

Nom scientifique	Densité	Pourcentage
Phlomis purpurea (70-100cm)	2u/m2	30%
Cistus clusii (30-50cm)	3u/m2	30%
Helichrysum italicum (30-50cm)	3u/m2	15%
Teucrium flavum (30-50cm)	4u/m2	15%
Cistus monspeliensis (50-80cm)	1u/m2	10%

MASSIFS JARDIN PUBLIC

Massifs arbustifs
 MO2 - Mélange 02 - h ≈ 10-30cm

Nom scientifique	Densité	Pourcentage
Thymus zygis	6u/m2	10%
Thymus serpyllum	6u/m2	30%
Cistus monspeliensis	1u/m2	20%
Cistus salvifolius	1u/m2	25%
Helichrysum italicum	3u/m2	15%

MO3 - Mélange 03 - h > 1m

Nom scientifique	Densité	Pourcentage
Cistus ladanifer	1u/m2	25%
Coronilla eremurus	1u/m2	30%
Rhamnus alaternus	1u/m2	20%
Quercus coccifera	4u/m2	25%

MO4 - Mélange 04 - h > 2m

Nom scientifique	Densité	Pourcentage
Phytrea angustifolia	1u/m2	55%
Pistacia lentiscus	1u/m2	30%
Pistacia terebinthus	1u/m2	15%

SEMIS Toutes zones
 Semis type pelouse sèche ou similaire, selon CCTP



ARBRES

- Sophora japonica
Tige 4xtr - MG - 30/35
- Gleditsia triacanthos shademaster
Tige 5xtr - MG - 35/40
- Quercus pubescens
Tige 5xtr - MG - 35/40
- Quercus ilex
4xtr - MG - H 400/500cm
- Acer monspessulanum
Tige 4xtr - MG - 30/35
- Arbutus unedo
Tige 4xtr - MG - 30/35
- Olea europaea
Tige 5xtr - MG - 35/40
- Amelanchier canadensis
Tige 4xtr - MG - 30/35
- Elaeagnus angustifolia
Tige 4xtr - MG - 30/35
- Pistacia terebinthus
Tige 4xtr - MG - 30/35

Tous les arbres existants sont conservés

★ Tour à Hirondelles

Absence d'arbre de haut jet en périphérie de la tour ; si plantations, prévoir des arbustes

Exclus : 2m x2m autour de la tour et de la mare à boue



- 
- Vérification des bâtiments de l'îlot Charles Benoit
 - Accompagnement dans le cadre des travaux
 - Accompagnement pour l'installation des nids et gîtes artificiels
 - Accompagnement pour la création de l'espace vert
 - Suivi de l'efficacité des mesures de réduction et de compensation sur 5 ans

Phase opérationnelle

Post-travaux

3 visites de suivi par an entre avril et septembre

Si absence de recolonisation constatée au bout de 5 ans, poursuite du suivi sur 5 années supplémentaires et éventuelles adaptations du dispositif

Expéditeur	A l'attention de
Naturalia Environnement Agence de Montpellier 10, bis rue du Mas de la Treille 34670 Baillargues	Territoire 34 202, av. Prof. Jean-Louis Viala BP 47246 – 34086 Montpellier Cedex 4

Suivi environnemental des nichoirs artificiels à Hironnelle de fenêtre et des gîtes artificiels à Chauves-souris installés en 2023

Ganges (34)

Maître d'ouvrage
Territoire 34

**SUIVI ENVIRONNEMENTAL
Compte-Rendu N°1 – Année n (2023)**

Date de suivi	N° du/des nichoir(s)	Localisation précise	Milieu (type de bâti, hauteur ...)	Nid occupé (oui/non)	Adultes au nid (oui/non)	Jeunes visibles (oui/non)	Autres indices de présence	Remarques
15/05/2023	1 à 18	Rue Nouzeran Chevas	Bâtiment, Ht : 18m	Non	Non	Non	Non	Quelques individus en vol autour du site (assez haut)
	19 à 26	Façades Grand Temple	Bâtiment, Ht : 18m	Non	Non	Non	Non	Quelques individus en vol autour du site (assez haut)
	27 à 36	Maison des entreprises	Bâtiment, Ht : 8m	Non	Non	Non	Non	Quelques individus en vol autour du site (assez haut)
26/06/2023	1 à 18	Rue Nouzeran Chevas	Bâtiment, Ht : 18m	Non	Non	Non	Non	Présence de nids occupés à proximité de la rue Nouzeran
	19 à 26	Façades Grand Temple	Bâtiment, Ht : 18m	Non	Non	Non	Non	RAS
	27 à 36	Maison des entreprises	Bâtiment, Ht : 8m	Non	Non	Non	Non	RAS
13/12/2023	1 à 18	Rue Nouzeran Chevas	Bâtiment, Ht : 18m	Non	Non	Non	Non	RAS
	19 à 26	Façades Grand Temple	Bâtiment, Ht : 18m	Non	Non	Non	Non	RAS
	27 à 36	Maison des entreprises	Bâtiment, Ht : 8m	Non	Non	Non	Non	RAS

- **N'ayez pas peur !** Des solutions existent
- **Anticipez !** Les pré-diagnostic écologiques sont faits pour cela
- **Entourez-vous** avec la présence d'un écologue dans l'équipe projet au même titre qu'un architecte, thermicien, hydraulicien, etc
- **Soyez acteurs** des enjeux sociétaux
- **Soyez contributeurs** des aménités environnementales





Merci !

Damien CAREL
Responsable d'agence - Montpellier

04 67 57 30 80 / 06 01 80 82 16
d.carel@naturalia-environnement.fr

www.naturalia-environnement.fr